



athlétic club de villeneuve d'ascq

Stade Geneviève Lemaire
70 rue du Lieutenant Colpin
59650 Villeneuve d'Ascq
Tél./Fax : 03 20 47 39 36
acva@nordnet.fr



Contrat d'adhésion

Madame, Monsieur,

Vous inscrirez votre enfant à l'Athlétic Club de Villeneuve d'Ascq. Notre Club est un Club de compétition ; de ce fait nous vous informons des engagements que doivent respecter l'athlète et les parents de celui-ci. Si vous maintenez son inscription, nous vous demandons de signer le présent contrat et de le respecter.

Lors de l'inscription, l'Athlète s'engage :

- A venir le plus régulièrement possible aux entraînements.
- A respecter les entraîneurs, les dirigeants et leurs camarades.
- **A participer aux compétitions, avec une participation minimum de 8 compétitions obligatoires pour les Benjamins(es) – 6 pour les Poussins/Ecole de sport/ Minimes compétitions obligatoires. Sinon pas de réinscription l'année d'après.**
- A porter le maillot du Club à toutes les compétitions.
- A signer le présent contrat d'adhésion.

Un bilan hivernal des compétitions sera fait en février. Si l'athlète n'a pas réalisé 3 compétitions à cette date, il sera radié du Club.

Les Parents s'engagent :

- A faire respecter à son enfant tous les points cités ci-dessous.
- A signer le présent contrat d'adhésion.
- A inscrire son enfant à un maximum de compétitions.
- A donner un chèque de caution de 30€, encaissé seulement si votre enfant n'a pas participé au nombre de compétition demandée.

Signature de l'Athlète :

Signature d'un Parent :

Signature du Président